

## LE DÉPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER : UNE FISCALITÉ MAÎTRISÉE UN RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Ce lundi, l'Assemblée départementale de Loir-et-Cher était réunie en session avec pour principal objet la fiscalité. Les principaux points à retenir sont :

- une non augmentation des impôts pour la troisième année consécutive,
- un effort constant en faveur de l'investissement pour atteindre les 50 millions d'euros en 2019 et tenir le cap des 250 millions d'ici 2021

La séance a débuté avec l'approbation de la séance du 15 octobre 2018.

Lors de l'élaboration du Budget Prévisionnel, le produit fiscal attendu a été estimé à 83 500 000 €. Le Président du Département a formulé la proposition de reconduire à son niveau de 2018 le taux de la Taxe sur le Foncier Bâti, soit 24,40 %. Pour le moment, le Département n'a aucune date pour le transfert du foncier aux communes qui doit compenser la suppression de la taxe d'habitation. Ce rapport a été adopté à l'unanimité.

Concernant la composition de l'Assemblée suite à la démission de Maurice LEROY, celle-ci est composée de la façon suivante :

Président :

- Nicolas PERRUCHOT

Vice-présidents :

- 1ère Vice-présidente : Monique GIBOTTEAU – Solidarités
- 2ème Vice-président : Bernard PILLEFER – Routes – Infrastructures – Très Haut Débit
- 3ème Vice-présidente : Christina BROWN – Insertion et RSA
- 4ème Vice-président : Pascal BIOULAC – Sécurité – Agriculture – Grands Projets
- 5ème Vice-présidente : Catherine LHÉRITIER – Personnel – Enseignement supérieur - Aérodrome
- 6ème Vice-président : Louis de REDON – Environnement – Nature- Jeunesse et Sports
- 7ème Vice-présidente : Isabelle GASSELIN - Collèges
- 8ème Vice-président : Claude DENIS – Logements et bâtiments départementaux
- **9ème Vice-président : Philippe SARTORI - Tourisme**

**Philippe MERCIER**, nouveau conseiller départemental du canton de Montoire-sur-le-Loir (en remplacement de Maurice LEROY) est par ailleurs désigné pour :

- siéger au sein de la commission organique « Culture, Jeunesse et Sports ».
- représenter le Département au sein des organismes extérieurs de la façon suivante :
  - EHPAD public de SAINT-AMAND-LONGPRÉ (membre du conseil d'administration),
  - Observatoire de l'économie et des territoires de Loir-et-Cher (membre de l'assemblée générale et du conseil d'administration) ;
  - Comité de pilotage de suivi du plan d'actions Loir-et-Cher 2021

---

### CONTACT PRESSE

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

- Collège privé « Saint-Julien » à MONTOIRE-sur-le-LOIR
- Collège public de SAINT-AMAND-LONGPRÉ (membre suppléant du conseil d'administration)
- Collège public de MONTOIRE-sur-le-LOIR (membre titulaire du conseil d'administration)
- Établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole de VENDÔME (membre titulaire du conseil d'administration).

**Claire FOUCHER-MAUPETIT** est désignée en qualité de membre suppléant pour représenter le Département au sein du conseil d'administration du collège public de MONTOIRE-sur-le-LOIR.

**Monique GIBOTTEAU** est désignée en qualité de membre suppléant pour représenter le Département au sein du conseil d'administration de l'établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole de VENDÔME.

---

### CONTACT PRESSE

Claire GRESSIEUX – Attachée de presse – [claire.gressieux@departement41.fr](mailto:claire.gressieux@departement41.fr) – 06 80 13 75 40  
Direction de la Communication – Conseil départemental de Loir-et-Cher : 02 54 58 41 12